

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE QUATRE FEVRIER (04/02/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 janvier 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, Adjoint, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES: M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représenté par Mme CASTRO), M Abdelkader SELAM (représenté par Mme BENECH) Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), Conseillers Municipaux

Etaient Absents Excusés : M. Gérard VALLES, M. Patrice CHARLES Conseillers Municipaux

Mme Estelle HEMMAMI est nommée secrétaire de séance.
M. Philippe Chaumerliac prend place au sien de l'assemblée.
M. Pierre GUILLAMAT ne prend pas part au vote et quitte la séance.

N°11-04-02-2010

ZONE DU LUC - CONVENTION SOUS SEING PRIVE ENTRE LA COMMUNE ET LA SARL PPL FINANCE

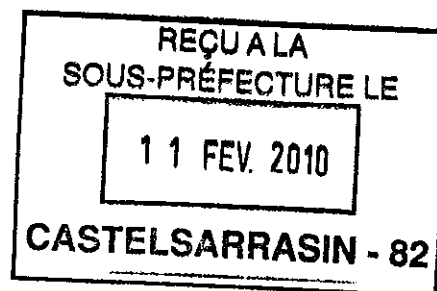
Rapporteur : M. le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

Vu la délibération n° 53 du 26 mars 2009 portant aménagement d'un lotissement commercial et artisanal sur le secteur du Luc – approbation du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'Enquête parcellaire



CONSIDERANT qu'il existe une demande avérée des entreprises commerciales et artisanales pour s'implanter sur la zone du Luc à Moissac et qu'il est nécessaire de mettre à disposition de ces entreprises de nouveaux terrains rapidement disponibles pour leur implantation sur la commune.

CONSIDERANT l'intérêt du projet présenté par la société PPL FINANCE

CONSIDERANT, que les terrains concernés par ce projet sont en cours d'acquisition par la commune, par voie amiable pour certains et par voie d'expropriation pour d'autres.

CONSIDERANT, que la commune n'étant pas propriétaire en totalité de l'assiette foncière du futur parc commercial, à ce jour, elle ne peut s'engager dans une promesse de vente.

Dans l'objectif d'assurer le réalisation de ce projet, il convient de procéder à la signature d'un accord prenant forme de convention sous seing privé entre la commune de Moissac et la SARL PPL FINANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 26 voix pour et 4 Abstentions (MM Jean, Roquefort, Mmes Rollet et Dourlent)

APPROUVE le projet de convention présenté et visant à fixer les dispositions entre les parties

DIT que le prix de la vente éventuelle est fixé est de 1 315 600 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le maire a signé la présente convention



Pour copie conforme
Moissac le 08 Février 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :